

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	13	13

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à 20 h 00,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
16 mars 2026

Etaient présents : M. CHANUT Emmanuel, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, M. VIGNOL Stéphane, Mme DESBARRES Armelle, Mme ADAM Brigitte, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric, Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELÉNAT Pascal, M. ÉDERLÉ Philippe, M. CUNAUT Jean-Baptiste, M. LÉCOLLE Richard, Mme VERZEAUX Mélanie.

Absents excusés : Mme DILON Catherine, M. PANTALÉON Romain

Secrétaire de séance : Mme VERZEAUX Mélanie

☆☆☆

CM-2026/13 - DESIGNATION DU DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection du représentant de la commune au Comité National d'Action Sociale, soit un délégué titulaire.

Sont présentées les candidatures suivantes :

Titulaire CHAPILLON Eric

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

– Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
– Nombre de votants	13
– Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	
– Nombre de votes blancs	1
– Nombre des suffrages exprimés	12
– Majorité absolue	7

A été élu :

Titulaire : CHAPILLON Eric.

Monsieur Eric CHAPILLON sera délégué au CNAS.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

E. CHANUT

